



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



COMMUNIQUÉ CONJOINT

DE

LA COMMISSION MIXTE ENTRE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,

LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

ET

LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA)

Siège de l'UNESCO
Paris, 11 mars 2009

Communiqué conjoint

1. À l'invitation du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO), M. Koïchiro Matsuura, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) s'est rendu en visite officielle au Siège de l'UNESCO à Paris, le 11 mars 2009 à la tête d'une délégation de haut niveau pour participer à la deuxième session de la Commission mixte UNESCO-CUA.
2. Au cours de cette première visite, en qualité de Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping a d'abord rencontré le Directeur général pour une réunion bilatérale et a ensuite participé avec lui aux travaux du segment exécutif de la Commission mixte UNESCO-CUA.
3. Le Directeur général a renouvelé ses félicitations à M. Jean Ping pour le remarquable travail qu'il a accompli depuis son élection en janvier 2008 et sa prise de fonction effective en avril 2008. Il l'a assuré du soutien indéfectible de l'UNESCO pour accompagner la CUA dans cette phase que le Président a qualifiée comme celle de l'action pour la Renaissance de l'Afrique.
4. Le Président Ping a félicité M. Matsuura pour le remarquable travail de réforme qu'il continue d'accomplir en sa qualité de Chef exécutif du Secrétariat de l'UNESCO depuis son élection en 1999.
5. Les deux Chefs exécutifs se sont déclarés satisfaits de l'excellente coopération existant entre la CUA et l'UNESCO et ont promis de tout mettre en œuvre pour la développer et la renforcer. Le Président Ping a exprimé ses remerciements au Directeur général pour la pleine coopération de l'UNESCO à la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine dans ses domaines de compétence.
6. Le Directeur général a souligné le fait que cette deuxième session de la Commission mixte se tenait à un moment décisif, puisque le Conseil exécutif de l'UNESCO allait examiner les propositions préliminaires qu'il avait faites



concernant le prochain programme et budget biennal de l'Organisation. Il a réaffirmé sa volonté résolue de prêter attention aux préoccupations de l'Afrique dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

7. Le Président de la Commission de l'Union africaine s'est réjoui de l'esprit de cette Commission mixte qui offre aux deux Parties l'opportunité d'imprimer des nouvelles orientations stratégiques à la coopération entre la CUA et l'UNESCO. Il a souligné les fortes convergences entre l'engagement de l'UNESCO en faveur du développement de l'Afrique et le Plan stratégique 2009 – 2012 de la Commission de l'Union africaine, fondé sur quatre piliers et qui visent à œuvrer, pour une Afrique intégrée, par des activités concrètes répondant aux aspirations des populations elles-mêmes. Il a réitéré sa confiance dans cette coopération de nature à contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus équilibré avec un des plus fidèles alliés de l'Afrique qu'est l'UNESCO.

8. Lors de leurs discussions, ils ont examiné plus précisément des questions d'intérêt commun, portant sur la mise en œuvre des plans d'action dans les domaines de compétence de l'UNESCO : le Plan d'action consolidé pour les sciences et la technologie en Afrique ; le Plan d'action de la Deuxième Décennie pour l'éducation en Afrique (2006-2015) ; les Plans et instruments issus de la Conférence de l'UA de Khartoum (2006) dans le domaine de la culture, en particulier : la Décision sur le lien entre la culture et l'éducation ; la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine ; le Plan d'action des industries culturelles ; le soutien à l'Académie africaine des langues (ACALAN) ; le Plan d'action pour les langues ; le Fonds africain du patrimoine ; le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES – ARAKPE) et l'appui à apporter au projet d'extension du Plateau continental africain ainsi qu'à la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique.

Ils ont pris note du rapport synthétique de la réunion des Experts qui s'est tenue du 9 au 10 mars, et adopté les recommandations sectorielles qui y figurent et qui portent entre autres sur ce qui suit:

9. Un effort doit être fait par les deux Organisations pour harmoniser les réunions ministérielles dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
10. Les deux Organisations devraient adopter une stratégie commune vis-à-vis de leurs partenaires pour la mobilisation des fonds extrabudgétaires destinés à financer des programmes régionaux et sous-régionaux relevant des domaines de compétence de l'UNESCO.
11. Les relations privilégiées qui ont toujours existé entre l'UA et l'UNESCO doivent être renforcées en y associant plus étroitement les Communautés économiques régionales (CERs) dans le cadre du Plan stratégique de l'Union Africaine et les différents chapitres des Groupes des Ambassadeurs Africains de Paris, Addis Abéba et New-York.
12. Il est souhaitable qu'entre deux sessions de la Commission mixte, des rencontres sectorielles aient lieu entre les secteurs de l'UNESCO et les départements concernés de la CUA pour faire le point et le suivi de la mise en œuvre des activités.
13. Ils ont réaffirmé l'importance du mécanisme de coordination régionale, mis en place par le Système des Nations Unies et salué le rôle de leadership que joue l'UNESCO dans le cadre du groupe thématique « science et technologie » et des sous-groupes « ressources humaines » et « culture et sport ».
14. Ils ont exprimé le souhait que ce mécanisme soit renforcé au niveau sous-régional en liaison étroite avec le Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba, le Bureau Régional pour l'Education (BREDA) pour l'éducation, le Bureau Régional pour les Sciences et Technologie (ROSTA) pour les sciences et la possibilité de l'accréditation d'un représentant de l'UA auprès de l'UNESCO.
15. Ils ont rappelé qu'en ce qui concerne la coopération bilatérale, le point focal pour l'UNESCO est le Département Afrique et pour la CUA, le Département en charge des Ressources Humaines, Sciences et Technologie.

16. Ils ont insisté pour que les préoccupations partagées avec la CUA, notamment lors de la Commission mixte, restent aux niveaux continental et régional et ont appelé ainsi à une harmonisation des rapports sectoriels à cet égard.

17. Ils ont souhaité que la CUA participe activement aux sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO et à la Conférence générale de l'UNESCO.

18. La Commission mixte a endossé les recommandations de la 3^e session du Forum des Organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et l'UA/NEPAD (FOSRASUN) qui s'est tenue le 24 février 2009 à Tripoli (Libye) et à laquelle les deux institutions ont participé.

Ils se sont engagés à poursuivre le renforcement des capacités de la CUA dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

La Commission mixte a adopté les recommandations sectorielles incluant notamment :

19. En **éducation**, l'accompagnement de la mise en œuvre du le Plan d'action de la Deuxième Décennie pour l'éducation en Afrique, l'assistance technique de l'UNESCO en vue de la mise en place par l'UA de l'Observatoire pour l'éducation, du réseau des Universités Panafricaines et du fonds pour l'enseignement supérieur ; l'organisation conjointe de la réunion du Groupe de haut niveau pour le suivi de l'Education pour tous (EPT).

20. En **sciences et technologie**, la poursuite de la mise en œuvre des projets phares du Plan d'Action Consolidé ; la mise en place de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation en Guinée équatoriale ; les prix scientifiques de l'UA ; le programme de vulgarisation des Sciences et technologies ; l'assistance à la CUA pour la formulation de la position africaine sur le changement climatique en préparation du Sommet mondial de Copenhague (Danemark), en 2009.

21. Dans le domaine des **sciences sociales et humaines**, ils ont appelé à poursuivre la promotion de la démocratie et de la gouvernance, de la recherche orientée vers des politiques du développement social basées sur les droits humains au niveau régional, notamment dans le cadre des foras sous-régionaux des Ministres du développement social et par le biais de la création de l'Institut de l'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales; et ont rappelé la nécessité de porter une attention particulière aux droits économiques, sociaux et culturels ; et ont mis en exergue la promotion du sport comme vecteur de paix et de développement social. Les deux Organisations ont aussi exprimé la nécessité d'explorer la possibilité à considérer des activités conjointes en vue de la prochaine Coupe du monde de football qui se tiendra pour la première fois sur le continent africain, en Afrique du Sud, et se sont engagés à considérer des initiatives avant la tenue de la Conférence des Ministres du Sport qui se tiendra en septembre 2009.

22. Ils ont appelé à un renforcement de la coopération dans le cadre de la Charte africaine de la jeunesse et de sa mise en œuvre, en particulier le renforcement des capacités des jeunes; l'amélioration de leur participation dans le processus de développement socio-économique du continent.

23. Dans le domaine de la **Culture**, ils ont souligné la nécessité de donner la priorité aux trois axes suivants: (i) la vulgarisation conjointe des chartes et conventions; (ii) l'harmonisation des politiques culturelles en faisant l'inventaire des instituts culturels africains ; et (iii) la protection des biens culturels africains.

24. La Commission a salué le soutien de l'UNESCO aux manifestations culturelles régionales, vecteurs d'intégration régionale telles que le Festival Panafricain du cinéma (FESPACO), le Festival Panafricain de la Musique (FESPAM), le Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN), le Salon international de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival international de la Mode africaine (FIMA). La CUA a invité l'UNESCO à l'assister pour coordonner et rationaliser la tenue de ces manifestations par sous-région.

25. Ils se sont félicités du fait que le Président en exercice de l'Union Africaine ait accepté de faire inscrire un point sur le projet « enseignement pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique » à l'ordre du jour des travaux de la XIIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Madagascar en juillet 2009.
26. Dans le domaine de la **Communication et de l'information et des technologies y relatives**, la CUA a invité l'UNESCO à s'associer à la préparation du XIVE sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement dont le thème sera « Technologies de l'information et de la communication : défis et perspectives ». Un accent a été mis sur le renforcement des capacités des journalistes et de la CUA dans ce domaine.
27. Dans le domaine du **post-conflit**, la CUA a salué les efforts de l'UNESCO, notamment l'approche intersectorielle au travers d'une plate-forme intersectorielle consacrée à cette question et a souhaité s'en inspirer dans ces propres méthodes de travail. La CUA a salué l'accent placé sur la prévention, en convergence avec une demande accrue des Etats membres de l'UA qui souhaitent une intervention pour prévenir les conflits. Le rôle fondamental du sport comme vecteur de Paix et de cohésion sociale a été souligné. Ils ont encouragé et souhaité un renforcement des activités du Programme Régional pour l'Education d'Urgence (PEER) dans le cadre de la formation des acteurs de la société civile à l'éducation à la paix et à la gestion des situations post-conflit.
28. En ce qui concerne la question du **genre**, ils ont rappelé l'importance de continuer à promouvoir l'égalité des genres comme l'une des priorités pour le développement en Afrique, et d'identifier et mettre en œuvre des actions communes en prenant notamment pour cadre le Plan d'Action du Genre 2010-2020 de l'UA et le Plan d'Action Priorité Egalité des genres de l'UNESCO pour 2008-2013; ils se sont accordés pour développer dans ce cadre des activités en faveur de l'autonomisation des femmes et susciter, aux niveaux régional et continental, l'engagement politique en faveur de l'égalité des genres.



29. Les deux Organisations ont insisté sur l'importance de la ratification des textes et conventions normatives des deux Organisations. La CUA s'est engagée à consulter l'UNESCO lorsque qu'elle élaborera des documents normatifs relatifs aux domaines de compétence de l'UNESCO.

30. Les discussions et les échanges entre les deux Chefs exécutifs ont montré leur plein accord sur toutes les questions traitées.

31. Ils ont convenu que la prochaine Commission mixte se tiendra en 2011 au Siège de l'Union africaine à Addis Abéba (Ethiopie).

32. Au terme de sa visite à l'UNESCO, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a exprimé sa gratitude au Directeur général, M. Koïchiro Matsuura, pour l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité réservés à lui-même et à sa délégation, tout au long de leur séjour à Paris.

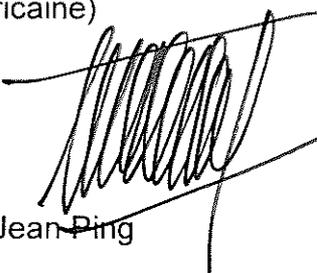
Paris, le 11 mars 2009

Pour l'UNESCO
(Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture)



M. Koïchiro Matsuura

Pour la CUA
(Commission de l'Union
Africaine)



M. Jean Ping